

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Maroun, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° IX du 3 juillet 2025

### PLAN HIP-HOP – APPELS À PROJETS RÉSIDENCES ET TRANSMISSION – SUBVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT – CONVENTIONS

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2023-X-17 du 19 octobre 2023 relative à la démarche départementale pour accompagner et promouvoir la place des cultures Hip-hop en Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération n°03-07 du 05 décembre 2024, relative au règlement de l'appel à projets hip-hop 2025,

Vu la convention annuelle 2025 avec l'association Compagnie DCA approuvée par sa délibération n°03-01 du 30 janvier 2025,

Vu la convention triennale 2025-2027 avec l'association Danse dense approuvée par sa délibération n° 03-01 du 30 janvier 2025,

Vu la convention triennale 2023-2025 avec l'association Les Laboratoires d'Aubervilliers approuvée par sa délibération n°03-01 du 23 mars 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'appel à projets Résidences hip-hop, les subventions de fonctionnement telles que mentionnées dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 103 000 euros ;

- ALLOUE au titre de l'appel à projets Transmission, les subventions de fonctionnement telles que mentionnées dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 73 000 euros ;



- APPROUVE, les conventions dont les projets sont ci-annexés à conclure avec les structures suivantes :

- Association Compagnie DCA,
- Association Danse dense,
- Association Les Laboratoires d'Aubervilliers ;

- ALLOUE au titre de l'aide au fonctionnement, la subvention suivante :

- 10 000 euros à l'association La place-Centre culturel hip-hop au titre du fonctionnement ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association La place-Centre culturel hip-hop ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

*M. Guiraud, M. Duprey, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Lecroq*

pour un versement d'une subvention aux communes et élus à l'EPT Est Ensemble

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*